

## Hommage à Myriam Ezratty

C'est à l'automne 1974 que Madame Simone Veil, alors Ministre de la santé, appela auprès d'elle, afin de compléter son cabinet, Myriam Ezratty qu'elle connaissait de longue date.

L'équipe que nous formions, depuis quelques mois avenue de Ségur et dont plusieurs membres sont présents ici vivait dans l'attente fébrile du débat sur l'interruption volontaire de grossesse. Ce projet avait déjà fortement mobilisé plusieurs d'entre nous, en premier lieu Dominique Le Vert, directeur du cabinet ainsi que Lina Lefèvre Paul, médecin, conseiller technique, Jean-Paul Davin, chargé des relations avec le Parlement et moi-même.

Myriam participa aux débats parlementaires passionnés, parfois violents qui sont dans toutes les mémoires. Le partage de ces moments intenses nous rapprocha d'autant plus qu'il fallait rendre applicable la loi du 17 janvier 1975 et, pour ce faire, préparer au plus vite les décrets d'application.

Nous avons donc immédiatement travaillé ensemble sur ces textes et c'est alors que je découvris Myriam.

D'emblée, elle eut la responsabilité de dossiers difficiles, par exemple la préparation du texte, connu sous le nom de "loi anti-tabac" qui fut voté au mois de juillet 1976. On savait que les fumeurs étaient exposés à de grands risques. Madame Veil, éclairée par d'éminents spécialistes, décida que les pouvoirs publics devaient s'attaquer au tabagisme. Elle confia à Myriam non seulement la préparation du projet de loi mais en même temps le pilotage avec Françoise Buhl, membre du cabinet et déléguée générale du comité français d'éducation pour la santé, d'une campagne d'information par les grands médias, ce qui, à l'époque, n'avait jamais été fait.

Certains se souviennent peut-être d'une affiche sur laquelle figurait un pigeon juché sur de longues jambes habillées d'un pantalon à rayures, qui avançait à grands pas en écrasant une cigarette. Cette affiche illustrant la phrase " Sans tabac, respirons la vie à plein poumons" fut apposée dans les lieux publics et donna une grande visibilité à cette campagne dans la conception et la réalisation de laquelle Myriam s'impliqua fortement et fit montre de beaucoup d'imagination.

Parmi les autres dossiers importants dont elle eut la responsabilité, je dois mentionner la loi relative aux prélèvements d'organes. Les progrès de la médecine et de la chirurgie permettaient de sauver des patients en transplantant sur eux des organes ou des tissus prélevés sur des personnes vivantes ou décédées. Il fallait donc établir un cadre juridique en définissant les conditions dans lesquelles ces prélèvements seraient licites. Ce projet suscitait de difficiles questionnements éthiques que Myriam étudia de façon très approfondie avec le professeur Michel Huguier, membre de notre équipe, qui se souvient de la rigueur avec laquelle elle rédigea ce texte; ce projet qui fut un modèle de concision devint, en décembre 1976, presque mot pour mot, la loi dite Caillavet.

Elle eut la responsabilité de plusieurs autres projets, notamment la loi sur les laboratoires d'analyses de biologie médicale, les dispositions relatives à l'information et à la publicité en matière de médicaments et elle participa activement aux travaux menés à la Chancellerie qui aboutirent à la loi dite « informatique et libertés » et aux décrets d'application de cette loi en tant que le ministère de la santé était concerné.

On peut dire que durant ces années 1974 à 1979, elle tint la plume dans nombre de textes concernant la santé publique.

Je m'arrête un instant sur la manière dont elle abordait un dossier; elle faisait part de l'ensemble de ses réflexions sur le sujet à traiter puis demandait l'avis de ses

interlocuteurs auxquels il arrivait parfois d'être décontenancés par l'abondance de son propos alors que, de ces analyses exhaustives et de ce bouillonnement d'idées, allaient se dégager les grandes lignes des solutions possibles et finalement le parti qu'il y avait lieu d'adopter. Cependant sa réflexion se poursuivait et il n'était pas rare qu'elle revînt sur le sujet parce qu'elle avait décelé une lacune, une imprécision.

Ce qui lui apportait les plus grandes satisfactions, c'était de pouvoir modifier le cours des choses dans le sens de l'intérêt général, le bien commun étant pour elle un objectif permanent. Ses convictions étaient bien ancrées et elle s'y tenait en réfutant méthodiquement les arguments qui pouvaient lui être opposés. Il y avait en elle une joie d'agir, non par goût du pouvoir, mais parce qu'elle aimait agir au bénéfice des autres.

C'était l'expression de son tempérament généreux qui la conduisait à avoir toujours un préjugé favorable lorsqu'elle entrait en contact avec quelqu'un. Ses interlocuteurs se sentaient accueillis avec bienveillance. Elle était toujours souriante et d'humeur égale. Elle s'intéressait volontiers aux cas particuliers dont elle avait connaissance, en s'employant à mettre fin aux situations préjudiciables ou injustes.

Dans ses relations quotidiennes avec les services du ministère, elle avait le ton juste; elle s'imposait naturellement par ses compétences de juriste et de légiste hors pair, l'élégance de son style et le caractère toujours approfondi de sa réflexion.

Au sein de notre équipe où nulle rivalité n'existait, elle entretenait avec chacun de nous des relations amicales et d'une grande délicatesse.

Je fus très sensible au fait qu'elle me reçut dans sa famille où je fis connaissance de son mari et de ses enfants; je me rappelle avoir perçu la qualité de l'ambiance qui régnait dans leur maison d'Antony. Elle était une mère vigilante qui s'attachait à l'essentiel. Elle savait aussi prendre du temps pour partager avec son mari leur passion commune pour la musique et l'opéra.

J'évoque un autre souvenir, bien postérieur, celui d'une soirée d'été sur les bords de Marne. Ses collègues avaient organisé, à son insu, à l'occasion de son départ à la retraite une jolie fête à laquelle furent conviés ses amis. Sa surprise fut totale et sa joie manifeste lorsqu'elle se trouva au milieu d'eux.

Mais je m'écarte de mon propos qui était d'évoquer Myriam telle que nous l'avons connue il y a plus de quarante ans; nous avons découvert son esprit brillant, subtil, rigoureux, mais aussi une femme solide, équilibrée, chaleureuse, attentive aux autres et avec laquelle il était toujours stimulant de travailler ou de converser.

Les liens qui se sont établis entre Myriam et nous au cours de ces années intenses passées au cabinet de Madame Veil ne s'étaient pas défaits depuis lors. Maintenant que nous ne pouvons plus qu'évoquer son souvenir et l'attachement que nous avons pour elle, nous le ferons avec amitié et respect.

Colette Mème